

RAPPORT ANNUEL 2016

GOVERNANCE D'ENTREPRISE ET INVESTISSEMENT RESPONSABLE



Gestion
mondiale d'actifs

Table des matières

| | |
|--|----------|
| Message de Daniel E. Chornous, chef des placements, RBC Gestion mondiale d'actifs | 2 |
| Faits saillants de 2016 | 3 |
| ▪ Principes pour l'investissement responsable (PRI) | 3 |
| ▪ UK Stewardship Code | 3 |
| ▪ Intégration des critères ESG | 3 |
| ▪ Directives de vote par procuration | 4 |
| ▪ Recherche et rapports | 4 |
| Communication et initiatives conjointes | 5 |
| ▪ Propositions des actionnaires | 5 |
| ▪ Accès aux données sur la nutrition | 5 |
| ▪ Communication directe | 6 |
| ▪ Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCGG) | 7 |
| ▪ Initiatives conjointes | 8 |
| Vote par procuration | 9 |
| ▪ Répartition de nos votes | 9 |
| ▪ Votes sur les propositions des actionnaires | 10 |
| ▪ Mise à jour de nos directives | 10 |



MESSAGE DE DANIEL E. CHORNOUS

Chef des placements,
RBC Gestion mondiale d'actifs

Nous sommes heureux de publier notre rapport annuel de 2016, qui met en lumière les progrès importants que nous avons réalisés pour prouver notre engagement en matière d'investissement responsable. RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA) continue de croire que l'intégration des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans le processus de placement, qui fait partie de notre devoir fiduciaire, améliorera le rendement à long terme de nos portefeuilles.

En mars 2016, RBC GMA a déposé son premier Rapport de transparence en fonction des Principes pour l'investissement responsable (PRI). Le groupe PRI évalue les approches adoptées par les signataires à l'égard de ces principes. Nous sommes heureux des solides résultats que nous avons obtenus. Le groupe PRI nous a attribué la note A+ pour la catégorie globale « Stratégie et gouvernance » et la note A pour toutes les autres catégories, sauf une, qui a reçu la note B. En 2016, le Financial Reporting Council a également procédé à une évaluation de la conformité des signataires au UK Stewardship Code en fonction de la qualité de leurs déclarations de conformité. Notre déclaration de conformité a été classée dans la catégorie supérieure.

Même si nous avons fait des progrès importants par rapport à nos objectifs de placement responsable, nous continuerons de donner suite à la mise en œuvre de notre programme. La réussite dans ce domaine exige que nous poursuivions nos efforts en vue d'améliorer nos processus de placement, que nous travaillions activement avec les sociétés dans lesquelles nous investissons et que nous restions au fait des nouveautés dans ce secteur en constante évolution. Pour obtenir un complément d'information, vous êtes invités à visiter notre site Web Gouvernance et investissement responsable à l'adresse www.rbcgma.com. Vous y trouverez d'autres aspects importants de nos réalisations en matière d'investissement responsable.

Daniel E. Chornous, CFA

Chef des placements

RBC Gestion mondiale d'actifs

Faits saillants de 2016

Pendant l'année 2016, RBC GMA¹ a intégré d'autres critères ESG dans le processus de placement. Au cours du dernier exercice, nous avons continué de nous appuyer sur notre stratégie d'intégration des critères ESG, comme en témoignent notamment les activités décrites ci-dessous.

Principes pour l'investissement responsable (PRI)

En mars 2016, RBC GMA a déposé son premier Rapport de transparence en fonction des PRI. Le groupe PRI évalue les approches adoptées par les signataires à l'égard des principes selon sa méthode d'évaluation. Nous sommes heureux d'annoncer que le groupe PRI nous a attribué la note A+ pour la catégorie globale « Stratégie et gouvernance » et la note A pour toutes les autres catégories, sauf une, qui a reçu la note B. Nous continuons de chercher des façons d'appliquer les principes et de tabler sur les résultats que notre Rapport sur la transparence de 2016 nous a valu.

UK Stewardship Code

En 2016, le Financial Reporting Council (« FRC ») a procédé à une évaluation des déclarations de conformité au UK Stewardship Code déposées par les signataires. Le FRC a indiqué que pour être en mesure d'améliorer la qualité des déclarations de conformité au Code, d'encourager une plus grande transparence sur les marchés et de maintenir la crédibilité du Code², les signataires seront dorénavant classés en fonction de la qualité de leur déclaration de conformité. RBC GMA est heureuse d'annoncer que notre déclaration de conformité a été classée dans la catégorie supérieure du classement.

QUELS SONT LES SIX PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ?

Principe 1 : Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.

Principe 2 : Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.

Principe 3 : Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.

Principe 4 : Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.

Principe 5 : Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.

Principe 6 : Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

Intégration des critères ESG

Nos équipes de placement continuent à concevoir et à améliorer leurs processus respectifs d'intégration des critères ESG. En plus de donner aux équipes accès aux études de trois fournisseurs de recherches dans le domaine ESG, RBC GMA a pris des mesures additionnelles pour les aider à produire des documents liés aux critères ESG qui soient pertinents et facilement accessibles.

Par exemple, en mai 2016, l'équipe Gouvernance et investissement responsable a commencé à distribuer des rapports d'analyse ESG mensuels au niveau des portefeuilles qui permettent de repérer les notes ESG supérieures et les questions ESG notables d'environ 80 fonds. Le processus a été bien accueilli et les commentaires formulés par les équipes de placement ont incité l'équipe Gouvernance et investissement responsable à produire une version plus complète des rapports. Les rapports fournissent dorénavant les données ESG d'une multitude de fournisseurs et présentent les émetteurs dont les notes ESG ont récemment diminué.

En 2016, des paramètres ESG ont également été inclus dans les outils d'analyse quantitative de RBC GMA. En plus des données financières traditionnelles, les équipes de placement peuvent maintenant consulter les paramètres ESG pour que les questions et les occasions ESG puissent être portées à leur attention.

Nous croyons que nos équipes de placement doivent susciter une intégration ESG substantielle afin qu'elles soient en mesure de déterminer comment les données liées aux questions ESG peuvent être incorporées de façon optimale à leurs processus de placement pour créer de la valeur à l'intention de nos clients. Nous croyons que cette façon de procéder se traduira par des approches réfléchies et novatrices. Par exemple, notre équipe responsable des titres de créance d'État avait déjà intégré les facteurs de responsabilité sociale et de gouvernance dans le filtre qualitatif de leur modèle fondamental mondial utilisé pour évaluer le potentiel de rendement des titres de créance d'État, mais elle cherchait des moyens d'évaluer le risque environnemental.

Après avoir étudié la question, l'équipe a décelé une série d'indicateurs environnementaux mesurables liés aux facteurs de risque « changement climatique » et « ressources naturelles » qui pouvait avoir une incidence sur la solvabilité. Ces indicateurs ont ensuite été intégrés dans le modèle fondamental mondial.

¹ Dans le présent rapport, l'appellation RBC GMA comprend l'une ou plusieurs des entités suivantes : RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (y compris Phillips, Hager & North gestion de placements), RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., RBC Global Asset Management (UK) Limited et la division de gestion d'actifs de RBC Investment Management (Asia) Limited.

² Financial Reporting Council. UK Stewardship Code. <https://www.frc.org.uk/Our-Work/Codes-Standards/Corporate-governance/UK-Stewardship-Code.aspx>

Nous continuons d'encourager nos équipes de placement à concevoir des façons novatrices d'intégrer les critères ESG dans le but de déterminer les risques et les occasions de placement à long terme.

Directives de vote par procuration

Afin d'exprimer de façon cohérente nos droits de vote dans l'intérêt de nos clients, RBC GMA procède à une mise à jour annuelle des Directives de vote par procuration. En 2016, nous avons apporté d'autres modifications à nos directives afin de refléter les meilleures nouvelles pratiques en matière de gouvernance. Par exemple, nous avons mis à jour nos directives afin de donner notre point de vue sur l'accès aux procurations, une question qui a gagné en importance aux États-Unis durant la saison des procurations en 2015. De plus, après avoir constaté une augmentation des propositions de la direction visant à établir un tribunal spécial, nous avons mis nos directives à jour afin de stipuler qu'une société est tenue de démontrer clairement qu'elle a besoin d'une telle disposition et que son application serait dans l'intérêt de tous les actionnaires avant que nous songions à soutenir une telle proposition.

En 2017, nous comptons nous attarder principalement à la communication de renseignements supplémentaires dans les directives sur la rémunération de la haute direction afin de mieux éliminer les piètres pratiques de gouvernance dans ce domaine controversé.

Recherche et rapports

En 2016, nous avons publié le *RBC Global Asset Management Responsible Investing Survey Report*, qui présente les résultats de notre enquête menée auprès des propriétaires

« Les investisseurs qui savent comment déceler et gérer adéquatement ces facteurs [ESG] peuvent obtenir des rendements supérieurs. »

de fonds institutionnels, gestionnaires de patrimoine et consultants en régime de retraite aux États-Unis et leurs points de vue en ce qui concerne les questions ESG. Fait notable, moins de 30 % des répondants ont indiqué qu'ils considéraient

les investissements ESG comme une source d'alpha et 40 % ne les voient pas comme un outil pour atténuer les risques. Étant donné que tous les facteurs ESG importants peuvent ne pas être reflétés en ce moment dans les évaluations, les investisseurs qui savent comment déceler et gérer adéquatement ces facteurs peuvent obtenir des rendements supérieurs.

Dans la version 2016 de son rapport sur les questions ESG, notre équipe responsable des actions de marchés émergents (ME) discute de la démarche étagée qui est préconisée pour l'intégration ESG. RBC GMA croit que l'intégration ESG procure un avantage concurrentiel à nos clients et l'équipe responsable

des actions ME démontre que cet avantage peut être particulièrement prononcé dans les marchés émergents.

Plus précisément, l'équipe responsable des actions ME note qu'en raison de sa recherche d'entreprises durables à long terme, ses placements peuvent être touchés par les questions ESG à long terme, comme les changements démographiques, l'évolution des préférences des consommateurs et les questions environnementales comme la pénurie d'eau. De plus, comme l'équipe investit dans les marchés où les normes ESG évoluent encore, le fait de mettre l'accent sur les émetteurs qui gèrent et comprennent les facteurs ESG l'aide à trouver les émetteurs qui peuvent être en meilleure position pour gagner un avantage concurrentiel dans leur secteur.

« RBC GMA croit que l'intégration ESG procure un avantage concurrentiel à nos clients et l'équipe responsable des actions ME démontre que cet avantage peut être particulièrement prononcé dans les marchés émergents. »

Le rapport décrit en détail la démarche préconisée par l'équipe et présente une analyse détaillée des trois piliers de la gestion des questions ESG par l'équipe : recherche, intégration et propriété active.

Dans le cas de la recherche, l'équipe vise à déterminer les facteurs ESG qui peuvent se traduire par la création ou la destruction de la valeur à long terme au sein des sociétés. L'équipe évalue les tendances liées aux facteurs ESG à long terme et la gestion des facteurs ESG par les émetteurs. Elle encourage une réflexion à long terme et l'élaboration de pratiques ESG exemplaires au sein de chaque secteur.

En ce qui concerne l'intégration, l'équipe a élaboré un processus ascendant de sélection des titres qui incorpore les facteurs ESG à chaque niveau. En surveillant constamment la performance ESG des émetteurs et en communiquant régulièrement avec la direction, l'équipe est en mesure de prendre des décisions de placement mieux éclairées.

Finalement, le rapport met en lumière les efforts considérables qui ont été déployés par l'équipe en ce qui concerne la propriété active. Comme dans le cas de toutes nos équipes de placement, les votes de l'équipe responsable des actions ME sont exprimés conformément aux directives de vote par procuration de RBC GMA et l'équipe donne son avis sur les votes par procuration inhabituels ou controversés. Comme il est noté ci-dessus, la communication active est une partie essentielle du processus de placement de l'équipe.

Ce rapport complet est enrichi de recherches, de points de vue et d'exemples qui illustrent l'intégration par l'équipe des facteurs ESG dans le processus de placement.

Communication et initiatives conjointes

RBC GMA continue à miser sur une communication direct et des initiatives conjointes en ce qui concerne les questions ESG pour améliorer les décisions en matière de placement et de vote par procuration. En 2016, nous avons continué d'élaborer notre programme de communication et nos efforts ont porté sur des questions allant de la divulgation d'information liée aux droits de la personne à la dilution potentielle en raison des régimes de rémunération en actions.

Propositions des actionnaires

Après avoir tenu des discussions approfondies pendant plusieurs années et de concert avec British Columbia Investment Management Corporation (bcIMC), RBC GMA a déposé ses premières propositions d'actionnaires auprès d'une importante société minière canadienne, lui demandant ce qui suit : i) nommer au conseil d'autres administrateurs indépendants qui possèdent de l'expertise opérationnelle liée aux mines ; et ii) apporter des changements visant la structure de gouvernance de la société.

Notre dépôt s'est traduit par un autre dialogue productif, la société ayant en fin de compte accepté de mettre en œuvre la première proposition, soit la nomination d'un ingénieur géologue et minier chevronné à titre d'administrateur indépendant au cours de l'assemblée annuelle de 2016. La société a également convenu de nommer au conseil un autre administrateur indépendant possédant de l'expertise opérationnelle liée aux mines avant l'assemblée de 2017.

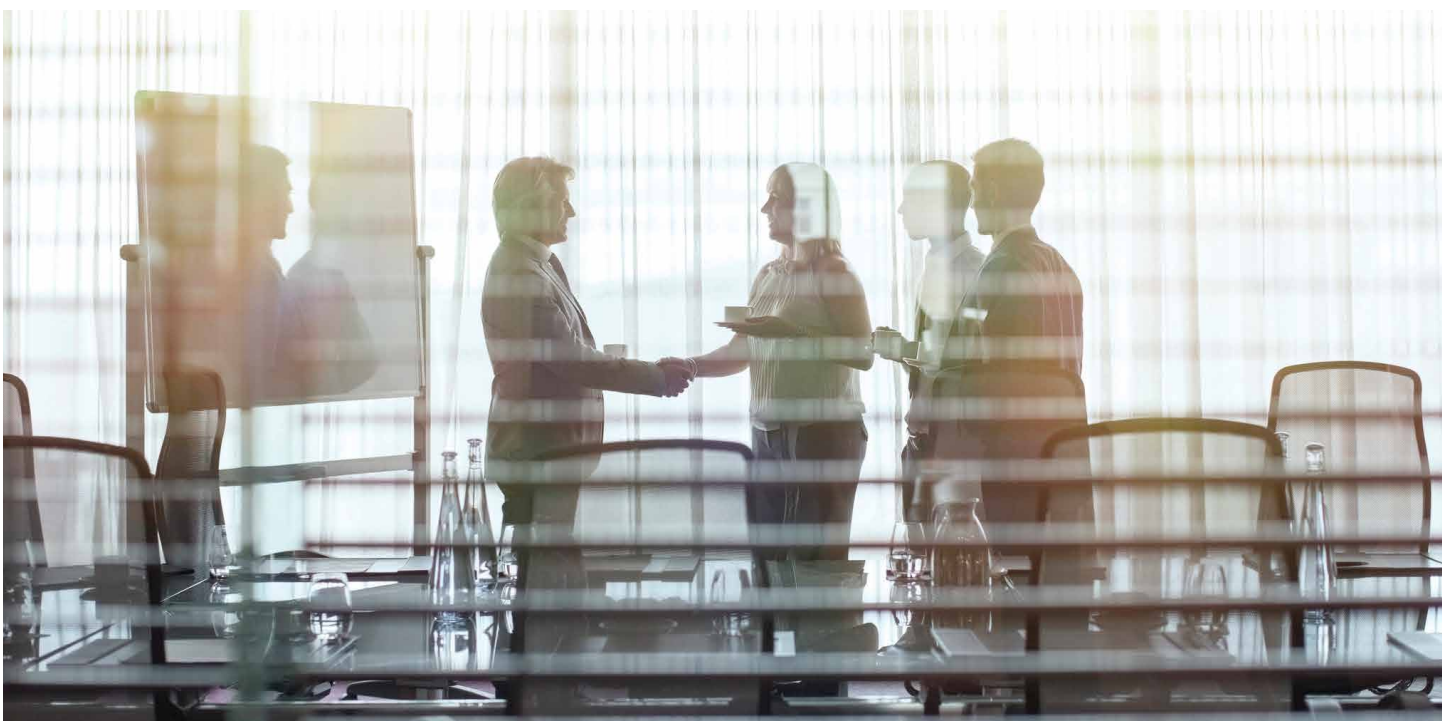
Après avoir communiqué avec les administrateurs indépendants du conseil par suite du dépôt de la seconde proposition, bcIMC et RBC GMA ont accepté de la retirer. En contrepartie, la société

devait s'engager à divulguer de manière plus détaillée ses pratiques de gouvernance et à améliorer la structure du régime de rémunération de ses hauts dirigeants.

Nous croyons que notre communication constructive avec la société se poursuivra au cours des années à venir.

Accès aux données sur la nutrition

Lancé en 2013, le Global Access to Nutrition Index (ATNI) produit un rapport sur les engagements, les pratiques et la performance des fabricants de produits alimentaires et de boissons dans le monde. Même si des améliorations ont été constatées pour certaines sociétés analysées, nombreux sont ceux qui croient que le secteur dans son ensemble avance trop lentement à cet égard. RBC GMA s'est engagée avec d'autres gestionnaires et propriétaires d'actifs à communiquer avec les fabricants de produits alimentaires et de boissons au sujet de la nutrition afin d'améliorer les politiques, les pratiques et les informations publiées dans l'ensemble du secteur.



Communication directe

Nos communications directes avec les sociétés dans lesquelles nous investissons en ce qui concerne les questions ESG peuvent fournir des renseignements pertinents qui ont une incidence sur nos décisions en matière de vote par procuration et de placement. Nous évaluons de manière continue les possibilités de communication pertinente qui peuvent être utiles à nos clients.

Pendant l'exercice 2016, nous avons décelé de nombreux cas où les sociétés dans lesquelles nous investissons pourraient améliorer leur communication ou leur gestion des questions ESG. De plus, nous avons constaté qu'un nombre important d'émetteurs avaient communiqué avec nous au sujet des questions ESG, ce qui démontre la sensibilisation des marchés à l'égard de la propriété active et de l'intérêt croissant qu'elle suscite. Même si de nombreuses communications se font en continu, vous trouverez ci-dessous certains faits saillants de 2016 liés à nos activités de communication.

- Nous nous sommes entretenus avec une société de services financiers canadienne au sujet de son régime de rémunération de nature nettement discrétionnaire et du peu d'informations communiquées à son sujet. Il nous est apparu que le régime de rémunération reposait en grande partie sur des critères discrétionnaires et comme les informations adéquates ne sont pas communiquées, nous ne pouvons en aucune façon en évaluer la pertinence. La société a entrepris de clarifier les aspects de son régime de rémunération et d'indiquer comment ces aspects sont liés à sa structure de fonctionnement et à ses secteurs d'activité. Nous avons encouragé la divulgation d'informations sur les composantes du régime et les raisons qui ont motivé sa conception. La société a accepté d'étudier des façons d'améliorer les informations communiquées à cet égard.
- Nous nous sommes entretenus avec une société aurifère canadienne sur la façon dont elle gère ses relations avec les collectivités autochtones. La société exploite de nombreuses installations situées dans le voisinage de ces collectivités. Elle a donc besoin de consulter ses membres et de travailler en collaboration avec eux d'une manière pertinente et constructive pour maintenir le pacte social qui lui permet d'exercer ses activités. La communication d'informations sur les efforts de la société à cet égard est relativement solide pour une société de cette taille, mais notre équipe de placement cherchait à obtenir plus d'information sur la façon dont la société gère ce risque. La société a été en mesure de démontrer que les membres de son conseil étaient bien renseignés et particulièrement actifs à cet égard. De plus, la société a donné des précisions sur son engagement à recruter plus de personnes au sein de ces

« Au fil du développement de notre programme de communication en matière d'ESG, nous espérons pouvoir étendre nos activités afin d'inclure un large éventail de sujets de dialogue qui seront avantageux pour nos clients. »

collectivités et a déclaré qu'elle avait reporté la réalisation de projets dans le passé lorsqu'elle ne bénéficiait pas de l'appui total de ses partenaires autochtones.

- Notre équipe responsable des actions de marchés émergents s'est entretenue avec une banque de l'Amérique latine dont le nouveau président du conseil détenait un intérêt personnel dans une banque concurrente. Les membres de l'équipe ont indiqué que ce conflit d'intérêts était inacceptable et insisté pour que le président vende sa position. Lorsque le président a refusé de le faire, l'équipe a décidé de céder les actions de la banque.
- Notre équipe responsable des actions mondiales s'est entretenue avec une société philippine productrice d'aliments et de boissons afin de lui faire part de certaines préoccupations à l'égard de la qualité des aliments au Vietnam et de l'audit de la chaîne d'approvisionnement. La société a fourni des informations supplémentaires sur la gestion de sa chaîne d'approvisionnement et s'est engagée à procéder à la recertification et à l'audit de toute la chaîne d'approvisionnement. De plus, la société a reconnu qu'elle devait faire preuve de plus de transparence envers ses clients et les autres parties intéressées. Elle a donc décidé de présenter au cours du prochain exercice son premier rapport sur la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE). Dans l'ensemble, l'équipe croit que les réponses de la société sont appropriées et se réjouit de son engagement à accroître la transparence en publiant un rapport en bonne et due forme sur la RSE.
- Notre équipe responsable des actions de marchés émergents s'est entretenue avec de nombreuses sociétés en 2016 sur les questions de durabilité et sur les informations communiquées à cet égard. L'équipe est consciente du coût initial requis pour produire des rapports sur la durabilité, mais soutient que des informations fiables sur les initiatives en matière de durabilité peuvent créer un avantage concurrentiel pour les sociétés. Grâce aux communications de l'équipe à ce sujet, trois sociétés, soit une au Mexique, une en Inde et une en Afrique du Sud, ont lancé officiellement des programmes de déclaration des initiatives en matière de durabilité

Ces quelques exemples illustrent l'étendue de nos activités de communication directe en 2016. Dans l'ensemble, nos communications se sont surtout concentrées sur la rémunération de la haute direction, les régimes de rémunération en actions et la surveillance environnementale. Au fil du développement de notre programme de communication en matière d'ESG, nous espérons pouvoir étendre nos activités afin d'inclure un large éventail de sujets de dialogue qui seront avantageux pour nos clients.



Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCGG)

Représentant les intérêts des investisseurs institutionnels, la CCGG fait la promotion des bonnes pratiques en matière de gouvernance dans les sociétés ouvertes canadiennes. Elle cherche aussi à améliorer le cadre réglementaire afin de favoriser l'efficacité et l'efficacité des marchés canadiens de capitaux et d'harmoniser les intérêts des conseils d'administration et des directions avec ceux de leurs actionnaires. RBC GMA est un membre fondateur de la CCGG et notre chef mondial des placements, Daniel E. Chornous,

est le président sortant de la CCGG et l'actuel vice-président. RBC GMA est en outre représentée au comité de politique publique de la CCGG.

RBC GMA est un participant actif du programme de communication conjointe de la CCGG. En 2016, la

CCGG a réalisé 47 communications conjointes, RBC GMA ayant participé directement à 4 d'entre elles.

En 2016, nous avons également participé à diverses initiatives liées à la réglementation par l'intermédiaire de la CCGG en ce qui concerne la gouvernance et les droits des actionnaires, y compris la préparation des mémoires suivants :

- Mémoire présenté au ministère des Finances du Canada : Examen du cadre fédéral régissant le secteur financier
- Mémoire présenté au ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs de l'Ontario : Rapport du Conseil consultatif en matière de droit des affaires de l'Ontario

- Mémoire présenté à la commission des valeurs mobilières de l'Alberta : Appel à commentaires pour le projet de modification du Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance et de l'annexe 58-101A1 sur l'information concernant la représentation des femmes et la durée des mandats
- Lettre au comité sénatorial des États-Unis sur les banques, le logement et les affaires municipales à l'appui de la lettre du Council of Institutional Investors qui s'oppose à la réglementation des agences en conseil de vote
- Mémoire présenté à la Bourse de Toronto : Lettre de commentaires portant sur la modification des mécanismes de rémunération en titres proposée par la Bourse de Toronto
- Mémoire présenté à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario : Version provisoire de l'énoncé des priorités 2016-2017

RBC GMA participe aussi aux initiatives d'élaboration de politiques de la CCGG qui visent à encourager les émetteurs à adopter des pratiques exemplaires en matière de gouvernance. Nous appuyons activement les initiatives pluriannuelles d'amélioration des droits des actionnaires entreprises par la CCGG, qui visent notamment ce qui suit :

- Encourager les sociétés, qui ne l'ont pas encore fait, à adopter des politiques de vote à la majorité.
- Militer en faveur de la modification de la législation pour que les administrateurs de sociétés canadiennes ne puissent pas être élus s'ils n'obtiennent pas l'appui d'une majorité des voix.
- Encourager les sociétés à adopter volontairement des résolutions consultatives sur la rémunération.
- Militer en faveur de la modification de la législation afin de rendre la consultation sur la rémunération obligatoire pour toutes les sociétés canadiennes.

« RBC GMA participe aussi aux initiatives d'élaboration de politiques de la CCGG qui visent à encourager les émetteurs à adopter des pratiques exemplaires en matière de gouvernance. »

Initiatives conjointes

Council of Institutional Investors

À titre de membre du Council of Institutional Investors (CII), RBC GMA est à l'affût de toute occasion de contribuer à l'avancement des pratiques de gouvernance dans les marchés où nous investissons. En 2016, nous avons offert notre soutien à deux initiatives importantes lancées par le CII.

En septembre 2016, RBC GMA a signé une lettre du CII qui s'opposait à la législation américaine proposée pour encadrer les agences en conseil de vote et qui doit être examinée par la Chambre des représentants. Nous sommes d'avis que le resserrement de la réglementation applicable aux agences en conseil de vote pourrait nuire aux propriétaires d'actifs, aux gestionnaires d'actifs et à leurs clients comme suit : en limitant la capacité de ces agences à respecter leurs obligations fiduciaires envers leurs clients ; en incitant les agences à servir les intérêts des sociétés plutôt que ceux des investisseurs ; en affaiblissant de façon générale les normes de gouvernance aux États-Unis. Nous continuons de suivre les travaux liés aux changements législatifs proposés.

En novembre 2016, RBC GMA a signé une lettre ayant reçu l'appui du CII pour communiquer au Tokyo Stock Exchange nos préoccupations en ce qui concerne les propositions de changement en cours du Financial Disclosure Working Group de la Financial Services Agency (FSA). Selon les changements proposés, les sociétés japonaises ne seraient plus tenues de publier des états financiers annuels avec le résumé des résultats

du quatrième trimestre. Si les états financiers annuels ne sont pas déposés en même temps que le résumé des résultats du quatrième trimestre, les actionnaires pourraient ne pas disposer de toutes les informations nécessaires pour voter par procuration en toute connaissance de cause au cours des prochaines assemblées. La lettre suggérait donc que les sociétés puissent tenir leur assemblée annuelle plus tard dans l'année afin que les actionnaires aient suffisamment de temps pour recevoir les états financiers et en prendre connaissance avant de voter.

Augmentation de la représentation des femmes au sein des conseils d'administration

La Banque Royale du Canada est membre du 30% Club of Canada. Le 30% Club of Canada est une organisation internationale qui croit que l'équilibre homme-femme au sein des conseils d'administration favorise un meilleur leadership et une meilleure gouvernance, et que la diversité contribue aussi à améliorer l'efficacité globale des conseils et, en fin de compte, à augmenter la performance pour les sociétés et les actionnaires³.

Les membres du 30% Club of Canada se sont engagés à porter à au moins 30 % la représentation des femmes au sein des conseils d'administration, ainsi qu'au sein de la haute direction, d'ici 2020. RBC GMA souscrit aux objectifs du 30% Club of Canada et encourage activement les sociétés dans lesquelles nous investissons à accroître la diversité au sein de leur conseil d'administration en adoptant des politiques à cet égard et en transmettant une information appropriée aux actionnaires.



³ Le 30% Club of Canada. Qui sommes-nous ? <https://30percentclub.org/about/who-we-are>

Vote par procuration

RBC GMA exerce très activement ses droits de vote par procuration. Nous sommes d'avis que le vote par procuration constitue un aspect important de la communication qui rehausse la valeur des portefeuilles que nous gérons pour le compte de nos clients. Nous avons adopté les Directives de vote par procuration personnalisées de RBC GMA qui énoncent nos attentes en matière de pratiques ESG exemplaires. Chaque année, nous évaluons nos directives afin de nous assurer que nous demeurons à l'avant-plan en matière de gouvernance et de propriété active. Nous avons des employés spécialisés qui sont principalement chargés de surveiller et de gérer l'exercice des droits de vote par procuration rattachés à tous nos fonds. Les situations inhabituelles ou les questions controversées soumises au vote font l'objet de discussions avec nos équipes de placement. Les décisions de vote controversées ou les conflits d'intérêts potentiels sont soumis à notre Comité responsable du vote par procuration.

Répartition de nos votes⁴

Vous trouverez ci-dessous un aperçu de nos votes en 2016.

Sommaire des statistiques générales sur les votes

| | Canada | É.-U. | Outre-mer | Total |
|--|--------|--------|-----------|---------------|
| Nombre de propositions soumises au vote | 3 815 | 12 671 | 15 797 | 32 283 |
| Votes COMME la direction | 3 235 | 11 146 | 14 346 | 28 727 |
| Votes CONTRE la direction | 580 | 1 525 | 1 451 | 3 556 |
| % des votes CONTRE la direction | 15,2 % | 12,0 % | 9,2 % | 11,0 % |

Répartition générale de nos votes selon les questions

| Catégorie | Canada | | | É.-U. | | | Outre-mer | | | Total | | |
|---|--------------------|---------------------|-----------------------|--------------------|---------------------|-----------------------|--------------------|---------------------|-----------------------|--------------------|---------------------|-----------------------|
| | COMME la direction | CONTRE la direction | % CONTRE la direction | COMME la direction | CONTRE la direction | % CONTRE la direction | COMME la direction | CONTRE la direction | % CONTRE la direction | COMME la direction | CONTRE la direction | % CONTRE la direction |
| Adoption du lieu de constitution en société à titre de tribunal spécial | 0 | 1 | 100 % | 0 | 11 | 100 % | 0 | 0 | s. o. | 0 | 12 | 100 % |
| Demande d'un président indépendant pour le Conseil d'administration | 0 | 0 | s. o. | 0 | 41 | 100 % | 0 | 1 | 100 % | 0 | 42 | 100 % |
| Adoption du droit d'accès aux procurations | 0 | 0 | s. o. | 2 | 55 | 96 % | 1 | 0 | 0 % | 3 | 55 | 95 % |
| Modification/approbation du régime d'options ou d'achat d'actions | 7 | 100 | 93 % | 3 | 312 | 99 % | 19 | 37 | 66 % | 29 | 449 | 94 % |
| Octroi du droit d'agir par consentement écrit | 0 | 0 | s. o. | 3 | 15 | 83 % | 0 | 0 | s. o. | 3 | 15 | 83 % |
| Déclaration des contributions politiques et des activités de lobbying | 1 | 0 | 0 % | 10 | 54 | 84 % | 0 | 1 | 100 % | 11 | 55 | 83 % |
| Changement climatique | 1 | 0 | 0 % | 3 | 15 | 83 % | 3 | 0 | 0 % | 7 | 15 | 68 % |
| Vote consultatif sur les parachutes dorés | 0 | 1 | 100 % | 28 | 15 | 35 % | 0 | 0 | s. o. | 28 | 16 | 36 % |
| Approbation du rapport sur la rémunération | 134 | 12 | 8 % | 958 | 102 | 10 % | 336 | 104 | 24 % | 1 428 | 218 | 13 % |
| Approbation de la politique de rémunération | 0 | 0 | s. o. | 1 | 0 | 0 % | 35 | 4 | 10 % | 36 | 4 | 10 % |
| Choix d'un administrateur (non cumulatif, non regroupé) | 2 462 | 396 | 14 % | 8 309 | 658 | 7 % | 4 833 | 452 | 9 % | 15 604 | 1 506 | 9 % |
| Ratification des auditeurs/approbation des auditeurs et de la rémunération | 324 | 14 | 4 % | 1 145 | 54 | 5 % | 708 | 31 | 4 % | 2 177 | 99 | 4 % |

Nota : Les statistiques relatives à la catégorie « Adoption du droit d'accès aux procurations » ne tiennent pas compte de douze propositions visant l'accès aux procurations soumises par la direction. Dans ces cas, nous avons voté **COMME** la direction pour les 12 propositions.

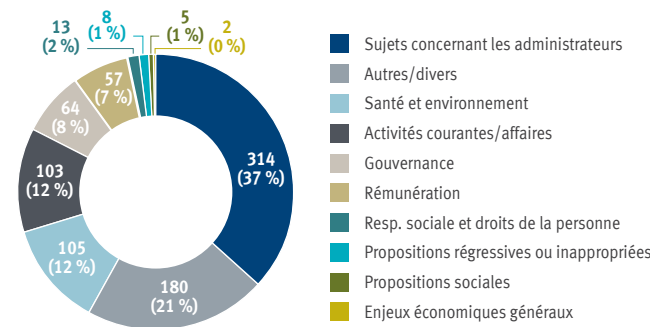
⁴ Les statistiques sur les votes tiennent compte des votes par procuration qui sont soumis par RBC GMA et peuvent inclure des cas où les votes par procuration de RBC GMA ont été rejetés au moment de l'assemblée annuelle. Les statistiques sur les votes excluent les cas où RBC GMA n'a pas été en mesure de voter en raison des restrictions qui découlent du blocage des actions.

Votes sur les propositions des actionnaires

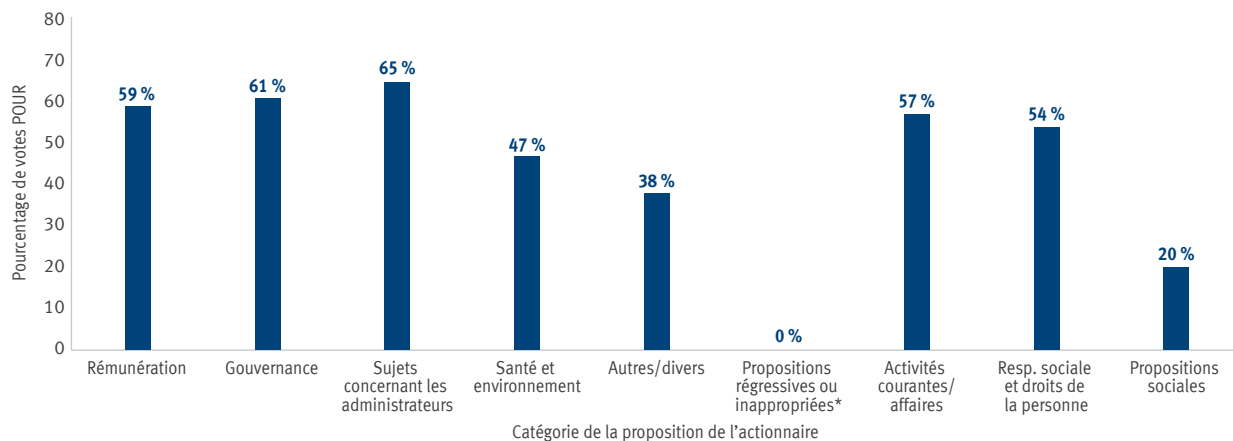
Nous évaluons attentivement les propositions des actionnaires et appuyons celles qui amélioreront, à notre avis, l'information ou les pratiques de la société, mais sans imposer de contraintes déraisonnables au conseil d'administration et à la direction.

Comme prévu, les propositions des actionnaires relatives à la gouvernance sont demeurées les plus nombreuses en 2016.

Propositions des actionnaires par catégorie



Votes « POUR », par catégorie de propositions des actionnaires



* Les propositions d'actionnaires régressives ou inappropriées sont des propositions qui cherchent à freiner les progrès faits relativement à la divulgation ou aux pratiques liées aux facteurs environnementaux ou sociaux par un émetteur de titres. Par conséquent, RBC GMA n'appuie généralement pas de telles propositions.

Mise à jour de nos directives

Même si les questions habituelles sur les votes par procuration sont nombreuses d'un exercice à l'autre, certaines tendances et pratiques émergentes exigent d'être prises en considération. Par conséquent, RBC GMA effectue un suivi régulier des activités en matière de gouvernance et d'investissement responsable afin que nous soyons prêts à effectuer la mise à jour de nos directives personnalisées chaque année.

Notre rapport semestriel de 2016 présente le détail des modifications qui ont été apportées à nos directives en 2016. Les paragraphes suivants résument ces modifications et fournissent des renseignements contextuels liés à certains éléments notables.

Vote consultatif sur la rémunération

De plus en plus de sociétés donnent dorénavant aux actionnaires la possibilité de transmettre un vote consultatif sur les pratiques de rémunération de la haute direction. Nous avons étoffé nos directives actuelles afin de fournir des renseignements additionnels sur notre façon d'évaluer la rémunération de la haute direction.

Diversité au sein du conseil d'administration

Il y a de plus en plus d'éléments qui tendent à démontrer que la diversité au sein des conseils se traduit par une plus grande efficacité. Nous avons adopté une position avant-gardiste à l'égard de cette question et créé une directive officielle pour voter contre la nomination d'un administrateur si un manque de diversité est constaté.

Présence à un nombre excessif de conseils

Les personnes qui siègent à titre d'administrateur du conseil ou qui occupent un poste de la haute direction doivent investir beaucoup de temps. Les personnes qui siègent au sein de nombreux conseils ou qui assument des responsabilités importantes au sein de la haute direction d'une société pourraient ne pas être en mesure de consacrer le temps et les efforts que leurs responsabilités exigent. Par conséquent, nous avons mis à jour nos directives afin de plafonner à deux le nombre de conseils au sein desquels les chefs de la direction peuvent siéger (le conseil d'administration de leur société et un autre conseil) et à cinq le nombre de conseils au sein desquels les personnes qui n'occupent pas les fonctions de chef de la direction peuvent siéger. Pour donner aux sociétés le temps de faire les ajustements requis, nous avons prévu une période de grâce de deux ans qui se terminera en 2018.

Divulgaration des risques liés à l'eau

L'approvisionnement en eau devient un risque important pour de nombreuses sociétés puisque la concurrence s'intensifie pour les ressources hydriques, qui sont limitées. Il est donc important que les actionnaires comprennent comment les sociétés gèrent les risques liés à l'eau. Nos directives à jour préconisent une meilleure communication des informations sur ces risques, y compris la façon dont ils sont gérés par la société.

Dispositions liées à un tribunal spécial

Durant la saison des procurations en 2015, nous avons noté une augmentation du nombre de propositions de la direction visant à établir un tribunal spécial et stipulant que les poursuites intentées contre la société seraient autorisées uniquement dans le territoire stipulé. Bien qu'il y ait des motifs valables d'adopter des dispositions liées à un tribunal spécial, les sociétés pourraient aussi en abuser et donc miner les droits des actionnaires.

En 2016, nous avons mis à jour nos directives afin d'énoncer que nous examinerons toutes les dispositions liées à un tribunal spécial au cas par cas. Nous n'appuierons généralement pas les propositions à cet égard, sauf si la société peut démontrer clairement qu'elle a besoin d'une telle disposition et que cette dernière est dans l'intérêt de tous les actionnaires.

Accès aux procurations

Aux États-Unis, la saison des procurations de 2015 a été marquée par les propositions des actionnaires visant l'accès aux procurations. Même si nos directives contiennent déjà des dispositions liées à l'accès aux procurations, nous avons constaté que certaines sociétés proposaient ou mettaient en œuvre des dispositions qui pouvaient limiter de façon déraisonnable la capacité des actionnaires à présenter des candidats aux postes d'administrateurs par voie de procurations. En 2016, nous avons étoffé nos directives afin d'indiquer clairement que nous voterons contre les propositions qui limitent de façon indue les droits des actionnaires à présenter des candidats aux postes d'administrateurs par voie de procurations. Nous prévoyons que les propositions visant l'accès aux procurations demeureront un enjeu important pendant la saison de procurations 2017 aux États-Unis.

Le présent document est fourni par RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA) à titre informatif seulement. Il ne peut être ni reproduit, ni distribué, ni publié sans le consentement écrit préalable de RBC GMA. Le présent document ne constitue pas une offre d'achat ou de vente ou la sollicitation d'achat ou de vente de titres, de produits ou de services, et il n'a pas pour but de donner des conseils de quelque sorte que ce soit. Ce document ne peut pas être distribué aux personnes résidant dans les territoires où une telle distribution est interdite.

RBC GMA est la division de gestion d'actifs de Banque Royale du Canada (RBC) qui comprend les sociétés affiliées suivantes dans le monde, toutes étant des filiales indirectes en propriété exclusive de RBC : RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (y compris Phillips, Hager & North gestion de placements), RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., RBC Global Asset Management (UK) Limited, RBC Investment Management (Asia) Limited, Blue Bay Asset Management LLP et Blue Bay Asset Management USA LLC.

Au Canada, ce document est fourni par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., qui est régie par chaque commission provinciale ou territoriale des valeurs mobilières auprès de qui elle est inscrite. Aux États-Unis, ce document est fourni par RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., un conseiller en placement agréé par le gouvernement fédéral. Au Royaume-Uni, en Europe et au Moyen-Orient, ce document est fourni par RBC Global Asset Management (UK) Limited, qui est agréée et régie par la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni. En Asie, ce document est fourni par RBC Investment Management (Asia) Limited, qui est inscrite auprès de la Securities and Futures Commission (SFC) de Hong Kong.

Le présent document n'a pas été revu par une autorité en valeurs mobilières ou toute autre autorité de réglementation et n'est inscrit auprès d'aucune d'entre elles. Il peut, selon le cas, être distribué par les entités susmentionnées dans leur territoire respectif. Vous trouverez des précisions sur RBC GMA à www.rbcgma.com.

Les rendements antérieurs ne sont pas garants des résultats futurs. Les conditions du marché peuvent changer. Toutes les opinions et les estimations contenues dans le présent document représentent le jugement de RBC GMA à sa date de publication et peuvent changer sans préavis ; elles sont présentées de bonne foi, mais n'engagent aucune responsabilité légale. Dans la mesure autorisée par la loi, ni RBC GMA, ni ses sociétés affiliées, ni aucune autre personne n'assument une responsabilité quelconque à l'égard de toute perte découlant directement ou indirectement de l'utilisation de ce document ou des données qu'il contient. Les renseignements obtenus de tiers sont jugés fiables ; toutefois, aucune déclaration ou garantie, explicite ou implicite, n'est faite par RBC GMA quant à leur exactitude, leur intégralité ou leur pertinence. RBC GMA n'assume aucune responsabilité en cas d'erreurs ou d'omissions.

Certains énoncés contenus dans ce document peuvent être considérés comme étant des énoncés prospectifs, lesquels expriment des attentes ou des prévisions actuelles à l'égard de résultats ou d'événements futurs. Les énoncés prospectifs ne sont pas des garanties de rendements ou d'événements futurs et comportent des risques et des incertitudes. Il convient de ne pas se fier indûment à ces énoncés, puisque les résultats ou les événements réels pourraient différer considérablement de ceux qui y sont indiqués en raison de divers facteurs. Avant de prendre une décision de placement, nous vous invitons à prendre en compte attentivement tous les facteurs pertinents.

® / ^{MC} Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.
© RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. 2017. Date de publication : 27 février 2017

